

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202403/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 16/03/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 17**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LÉBOUC Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES

M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. PRE Julien qui donne pouvoir à M. GANDON, Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC, M. LEFFRAY

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 790 127.81 € sera affecté :

- En recettes d'investissement pour combler le déficit de 2023 : 70 849.58 €
- En recettes de fonctionnement pour le solde : 719 278.23 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

